

## MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

Décision NU-MF67-TW n° 12-009 du 1° janvier 2013 portant délégation de signature du responsable de site de Charonne au responsable d'équipe de maintenance, adjoint du responsable de site de Charonne

NOR: TRAT1309356S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le responsable de site de Charonne,

Vu le décret nº 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret nº 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP;

Vu le décret nº 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs (note générale n° 2011-31) consentie le 1<sup>er</sup> juillet 2011 au directeur du département MRF par le président-directeur général de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs (note de département n° 12-024) consentie le 1er janvier 2012 au responsable de site de Charonne par le directeur du département MRF,

Décide :

## Article 1er

De donner délégation à M. Pierre DEBOUT, responsable d'équipe de maintenance, adjoint au responsable de site de Charonne, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris pour les besoins de l'activité du site de Charonne: les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la disposition n° 1 (sécurité des voyageurs, des agents et des tiers), de la disposition n° 2 (autres dispositions) de sa délégation de pouvoirs du 1er janvier 2012 (note de département n° 12-024) susvisée.

## Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1er janvier 2013.

Le responsable de site de Charonne, P. Leyder